

Conseils de nos experts!

Crédit d'impôt RS&DE

Saviez-vous que...

La majorité des entreprises québécoises impliquées dans des activités de recherche et développement sont familières avec le programme de crédits d'impôt à la Recherche scientifique et au Développement expérimental (RS&DE) de l'Agence du revenu du Canada. Ce programme constitue une des principales sources du financement des activités de la R&D au Canada. Cependant, depuis 2012, ce programme a subi des changements importants qu'il vaut la peine de rappeler.

Le budget fédéral de mars 2012 apportait plusieurs modifications relativement au programme de crédits d'impôt à la RS&DE telles que l'élimination des dépenses de capital, l'admissibilité à 80 % des dépenses de contrat de sous-traitance, le montant de remplacement est passé à 55 % en 2014 et le taux de crédit des grandes entreprises est passé de 20 % à 15 %. Toutefois, le taux fédéral de 35 % demeure inchangé pour les PME : En juin 2014, le gouvernement québécois apportait des modifications relativement au programme en diminuant de 20 % l'ensemble des crédits d'impôt à la R&D (salaire, universitaire, consortium, partenariat privé) et, en décembre 2014, par l'instauration d'un seuil d'exclusion de 50 000 \$ pour les PME et 225 000 \$ pour les grandes entreprises pour les exercices débutant après le 2 décembre 2014.

Le tableau suivant résume l'impact de ces modifications pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises (GE) qui réalisent des activités de recherche au Québec. Les pourcentages indiqués sont le résultat d'un calcul qui combine les crédits d'impôt fédéral et provincial pour chaque type d'entreprises.

Résumé des taux de crédit RS&DE (fédéral et provincial) pour les exercices débutant après le 2 décembre 2014 :

Type de dépenses	PME Dépenses < 50 000 \$**	PME Dépenses > 50 000 \$**	GE Dépenses < 225 000 \$**	GE Dépenses > 225 000 \$**
Salaires	54,2 %	73,7 %	23,3 %	35,1 %
Matériaux	35,0 %	35,0 %	15,0 %	15,0 %
Sous-traitants	28,0 %	37,8 %	12,0 %	18,0 %
Contrats universitaires***	28,0 %	43,6 %	12,0 %	21,5 %
Dépenses en capital	0 %	0 %	0 %	0 \$

** Avec montant de remplacement pour les frais généraux.

*** Avec décision anticipée.

Comme on peut le constater, bien que l'impact des changements ne soit pas négligeable, les crédits d'impôt demeurent un outil de financement incontournable pour les activités de recherche et développement, spécialement pour les dépenses salariales. Il est donc important pour les entreprises de bien documenter les activités de RS&DE et de bien identifier les dépenses admissibles relativement aux différents projets réclamés.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter un des fiscalistes chez Mallette qui vous en apprendra davantage sur le sujet, dans la section « [Nous joindre](#) » de l'un de nos 28 bureaux!